



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES CIIRCLES

UTILISATION À DES FINS PERSONNELLES

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DEFINITIONS	2
ARTICLE 2. OBJET	2
ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES SERVICES, SOUSCRIPTION AUX SERVICES ET ÉVOLUTION DES SERVICES	2
ARTICLE 4. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	3
ARTICLE 5. RESPONSABILITÉ DE CIIRCLES	3
ARTICLE 6. OBLIGATIONS GENERALES DE L'UTILISATEUR	4
ARTICLE 7. SERVICE UTILISATEURS / RÉCLAMATIONS	5
ARTICLE 8. SUSPENSION ET RÉSILIATION	5
ARTICLE 9. DURÉE	5
ARTICLE 10. SOUS-TRAITANCE	5
ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	6
ARTICLE 12. DIVERS	7

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Dans la suite du présent document, les mots commençant par une majuscule auront la définition suivante, qu'ils soient au singulier ou au pluriel :

- 1.1. « **Ciircles** » ou « **Nous** » : Ciircles, société par actions simplifiée au capital de 501 euros enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 948 770 599 à l'adresse 41 rue de Maubeuge 75009 Paris
- 1.2. **CGS** : les présentes conditions générales de services
- 1.3. **L'Application** : l'application « Ciircles », téléchargeable via les stores Google Play, APP Store ou notre Plateforme web.
- 1.4. **Plateforme** : le Plateforme accessible à l'adresse <https://www.ciircles.work>
- 1.5. **Recommandé** : toute personne recommandée par l'Utilisateur
- 1.6. **Services** : les services utilisables via l'Application et la Plateforme
- 1.7. **Utilisateur** : l'utilisateur de l'Application

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes CGS ont pour objet de définir les conditions et les modalités suivant lesquelles Ciircles fournit les Services et l'Application.

Toute inscription au Service par les Utilisateurs emporte pleine et entière acceptation des présentes Conditions Générales de Services.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES SERVICES, SOUSCRIPTION AUX SERVICES ET EVOLUTION DES SERVICES

3.1. Présentation des Services

3.1.1. Présentation générale

[Ciircles.work](https://www.ciircles.work) est une plateforme de services qui a pour objectif de faciliter la recherche d'emploi et le recrutement.

Le Service permet aux entreprises de diffuser des offres et du contenu et de recevoir des candidatures ainsi que d'accéder aux candidatures anonymes d'autres entreprises

3.1.2. Comment ça marche ?

L'Utilisateur communique les données demandées dans les formulaires de collecte dans l'Application ou sur le Plateforme.

Une fois inscrit, l'Utilisateur peut :

- Consulter la liste des entreprises mise à disposition et rendre visible son profil complet (non anonyme) auprès de celles qui l'intéressent (= candidater)
- Rendre en même temps visible son autre profil (anonyme) auprès d'autres entreprises susceptibles de trouver pertinents son profil et ses intentions envers les entreprises précédemment choisies.

Visibilité du profil – 2 canaux

(i) Entreprise(s) ciblée(s) : lorsque l'Utilisateur sélectionne une entreprise et "candidate", il rend son profil complet (identifié avec coordonnées - tel un CV complet) accessible à cette entreprise si celle-ci est utilisatrice de Ciircles (ci-après "Entreprise Utilisatrice"). L'Utilisateur reconnaît et accepte que cet accès est immédiat et intervient du fait de son action de candidature.

(ii) Autres entreprises : en parallèle, Ciircles peut rendre visible la version profil anonymisée (sans coordonnées directes ni informations permettant formellement d'identifier l'Utilisateur) à d'autres entreprises susceptibles d'être intéressées. Ces entreprises ne peuvent accéder au profil complet qu'après une demande à l'Utilisateur et uniquement si l'Utilisateur décide de se dévoiler à elles.

Le profil anonymisé est conçu pour limiter très fortement l'identification directe. Toutefois, l'Utilisateur reconnaît qu'un tiers pourrait, dans certains cas rares et précis, déduire l'identité d'une personne par recoupement d'informations.

3.2. Souscription aux Services

La souscription aux Services se fait en complétant le formulaire d'inscription.

L'utilisation des Services entraîne pleine et entière acceptation des présentes CGS.

3.3. Evolution des Services et des CGS

Les Services sont régulièrement mis à jour afin de les optimiser et d'apporter le meilleur service possible. Les présentes CGS pourront faire l'objet d'évolutions à tout moment. Dans une telle hypothèse, les nouvelles CGS se substitueront aux précédentes, et deviendront les seules conditions contractuelles applicables. En cas de modification substantielle impactant les droits/obligations de l'Utilisateur, Ciircles en informera l'Utilisateur qui pourra résilier son compte s'il refuse ces modifications.

ARTICLE 4. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les traitements de données mis en œuvre dans le cadre des Services sont décrits conformément à la Politique de Confidentialité <https://www.Ciircles.work/legal>

ARTICLE 5. RESPONSABILITE DE CIIRCLES

Ciircles met en place les moyens et les mesures nécessaires à la bonne marche et au maintien de



la continuité et de la qualité des Services.

L'Utilisateur reconnaît que Ciircles ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ou d'un retard ne relevant pas de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services dépend du bon fonctionnement du terminal de l'utilisateur, de la connexion internet de l'Utilisateur et des serveurs de Ciircles, etc.

Ciircles pourra être amenée à suspendre les Services à des fins de maintenance. Il est entendu entre les Parties que Ciircles ne saurait en aucun cas être tenue responsable de réparer d'éventuels dommages indirects subis par les Utilisateurs à l'occasion de l'utilisation des Services. En outre, la responsabilité de Ciircles ne peut pas être recherchée en raison d'un acte ou d'une négligence de l'Utilisateur et/ou en raison d'une utilisation non conforme à législation ou la réglementation applicable et/ou aux présentes CGS.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS GENERALES DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur doit répondre aux critères suivants et respecter les obligations suivantes :

- être majeur ;
- respecter les présentes CGS ;
- s'interdire tout comportement de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services, ainsi que tout acte de nature à porter atteinte aux intérêts financiers, commerciaux et moraux de Ciircles, ainsi que toute copie ou utilisation frauduleuse des Services ;
- utiliser les Services conformément à leur destination, de façon raisonnable ;
- vérifier que le terminal qu'il utilise permet l'utilisation des Services : il prend à sa charge l'installation et la maintenance du terminal qu'il utilise ainsi que les frais de communications

électroniques (tels que les coûts téléphoniques et les coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation ;

- se prémunir contre les risques de perte ou de piratage de données, fichiers et programmes en utilisant des logiciels antivirus régulièrement mis à jour ;
- sécuriser son accès afin de limiter le risque d'une utilisation non autorisée des Services ;
- utiliser les Services dans le respect des lois et règlements;
- utilise les Services de façon raisonnable, et en aucun cas d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation ou aux intérêts de Ciircles ;
- n'utiliser la Plateforme et les Services que pour sa recherche d'emploi et la gestion de ses candidatures, à titre personnel ; s'interdire toute utilisation détournée, notamment :
 - (i) la création de faux comptes, de profils fictifs ou l'usurpation d'identité ;
 - (ii) l'utilisation de la Plateforme à des fins de prospection commerciale, de démarchage, de vente de produits ou services, ou de collecte/extraction systématique d'informations relatives aux entreprises ou aux utilisateurs ;
 - (iii) l'envoi de messages non sollicités à caractère publicitaire ou promotionnel (spam).

ARTICLE 7. SERVICE UTILISATEURS / RECLAMATIONS

Pour toute demande d'informations, de précisions ou pour toutes réclamations, l'Utilisateur doit contacter, en priorité, le service utilisateurs de Ciircles par mail à support@ciircles.work

ARTICLE 8. SUSPENSION ET RESILIATION

Les Utilisateurs peuvent résilier leur souscription par email à l'adresse suivante support@ciircles.work ou en cliquant sur l'onglet « Supprimer mon compte ».

Ciircles pourra alors contacter l'Utilisateur pour connaître les raisons de sa résiliation.

Ciircles se réserve le droit de résilier de plein droit et sans préavis les présentes Conditions Générales de Service et par voie de conséquence, l'accès aux Services, en cas de violation des présentes CGS par l'Utilisateur, sans préavis et sans autre formalité qu'une notification de la suspension/résiliation par email ou tout moyen choisi par Ciircles à l'Utilisateur.

ARTICLE 9. DUREE

Les présentes Conditions Générales sont conclues pour la durée des Services. Elles sont résiliées de plein droit en cas de désinscription de l'Utilisateur ou en cas de résiliation des Services par Ciircles.

Les clauses qui ont vocation à survivre à l'expiration des présentes CGS en raison de leur objet (responsabilité, propriété intellectuelle, litige) survivront à l'expiration des présentes CGS.

ARTICLE 10. SOUS-TRAITANCE



CIIRCLES se réserve le droit à sa seule discrétion de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des Services.

ARTICLE 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Plateforme et l'Application sont la propriété exclusive de CIIRCLES.



CIIRCLES est également et notamment propriétaire des logiciels, textes, images et illustrations animées ou non, photographies, sons, savoir-faire, vidéos, documents téléchargeables, structure de la Plateforme et de l'Application et tous les autres éléments composant le Plateforme ou l'Application et les Services (ci-après le « **Contenu Appartenant à CIIRCLES** »).

CIIRCLES concède à tout Utilisateur un droit personnel, non exclusif et non cessible de consulter le Contenu Appartenant à CIIRCLES et le Plateforme. Ce droit n'entraîne aucune cession de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la Plateforme, de l'Application, des Services ou de chacun des éléments qui les composent, sans l'autorisation de Ciircles, est interdite.

Les CGS n'opèrent aucun transfert de droit de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur ou d'un tiers.

ARTICLE 12. DIVERS

Si l'une quelconque des stipulations des Conditions générales s'avérait nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des CGS ni altérer la validité de ses autres dispositions.

Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une clause du CGS ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette clause dans l'avenir.

Les titres des articles des présentes CGS sont purement indicatifs et ne sauraient en aucun cas en conditionner le sens ou l'interprétation.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES – MÉDIATION

13.1. Droit applicable

Les présentes CGS et, plus généralement, la relation contractuelle entre l'Utilisateur et Ciircles sont régies par le droit français.

13.2. Réclamation préalable

En cas de difficulté, l'Utilisateur est invité à adresser une réclamation écrite à Ciircles afin de rechercher une solution amiable, en décrivant le motif du litige et en fournissant les justificatifs utiles, à l'adresse électronique suivante : support@ciircles.work

13.3. Médiation de la consommation (Utilisateurs consommateurs)

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

L'Utilisateur consommateur peut saisir le médiateur après démarche préalable écrite auprès de Ciircles et en cas d'absence de solution amiable.

13.4. Juridictions compétentes

À défaut de résolution amiable (incluant, le cas échéant, la médiation), le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Lorsque l'Utilisateur a la qualité de consommateur, il peut saisir soit l'une des juridictions

ciircles

territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, conformément à l'article R.631-3 du Code de la consommation.